

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF

Madame Brigitte POPARD Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Denis HAMEAU Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Laurent GOBET Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Kildine BATAILLE Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Georges MEZUI Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Stéphane CHEVALIER Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Stéphanie MODDE

Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATFAU Monsieur David HAEGY Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jean-marc GONÇALVES Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Patrick BAUDEMENT

Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

DM20230622 28 N°28 - 1/4

DM20230622_28 N°28 - 2/4

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Convention de partenariat Université de Bourgogne - Dijon Métropole - Ville de Dijon

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent l'un des leviers majeurs de l'attractivité et du rayonnement du territoire de Dijon métropole. L'Université de Bourgogne représente un atout essentiel du territoire et un partenaire de poids dans la dynamisation du tissu économique et le renforcement de l'innovation.

Le territoire appuie le développement universitaire selon 4 axes :

- inscrire l'offre de formation et de recherche dans un cadre de vie de qualité proposé aux étudiants et à la communauté universitaire,
- faire converger cette offre de formation avec les besoins émergents et futurs du monde socioéconomique et décloisonner encore le monde de la recherche et le monde socio-économique,
- développer l'attractivité du territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche notamment en lien avec les filières d'excellence et projets structurants du territoire, et
- soutenir l'excellence internationale de l'université.

L'Université de Bourgogne est une université pluridisciplinaire, dont les 3 000 personnels enseignants, enseignants-chercheurs, personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de bibliothèques accueillent près de 33 000 étudiants sur l'ensemble des sites dont 28 800 sur Dijon. Elle porte l'ambition de satisfaire à une double exigence de pluridisciplinarité de la recherche et de l'offre de formation d'une part et de rayonnement scientifique au meilleur niveau international d'autre part. La composition de l'établissement (implantée sur six campus répartis entre quatre départements de la région Bourgogne-Franche-Comté) fait de l'université de Bourgogne un établissement attaché à la richesse et à la diversité de l'offre de formation proposée aux étudiants et à son ouverture à l'international avec 2 900 étudiants étrangers inscrits.

Pour répondre à ces ambitions, l'Université de Bourgogne, Dijon métropole et la Ville de Dijon ont conclu depuis plusieurs années un partenariat solide qu'il convient de renouveler. La nouvelle convention de partenariat pour les années 2023, 2024 et 2025 privilégie trois leviers prioritaires, qui eux-mêmes vont se décliner en actions et projets, et pouvoir ainsi donner une impulsion supplémentaire à la réalisation des grandes orientations stratégiques :

- Développer et promouvoir l'offre de services auprès des étudiants et de la communauté universitaire
- Intensifier les collaborations en lien avec les filières d'excellence du territoire
- Développer des équipements propices à l'innovation

Cette convention-cadre fait l'objet de deux conventions d'application par an, et met en avant une organisation du travail entre les équipes de l'Université et celles des collectivités permettant de mieux prévoir et organiser les actions et projets s'inscrivant dans les objectifs définis du partenariat.

La présente convention d'application fixe ainsi la liste des actions qui seront financées au titre de l'année 2023. Une nouvelle convention d'application sera proposée en fin d'année pour compléter les propositions de financements dans le cadre d'un montant annuel de financement par Dijon métropole évalué à 240 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et Dijon Métropole;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'application intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;

DM20230622 28 N°28 - 3/4

- de dire que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits annuellement au budget de la collectivité ;

- d'autoriser le versement des subventions listées dans la convention d'application jointe au présent rapport.

Scrutin Pour: 82 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 1

DONT 18 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Le Président,

Monsieur HOAREAU Monsieur REBSAMEN

DM20230622_28 N°28 - 4/4